5 Valeur foncière des résidences unifamiliales et des copropriétés



Québec

Jonathan / Adobe Stock

Patricia Beauregard-Desjardins, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Cette section présente l'évolution de la valeur foncière moyenne uniformisée des résidences unifamiliales et des copropriétés dans les 17 régions administratives du Québec, en distinguant les dynamiques propres à chaque type d'immeuble et les écarts régionaux. Les données proviennent des sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités, colligés annuellement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'analyse porte à la fois sur les tendances récentes et sur l'évolution observée au cours des dix dernières années, soit de 2016 à 2026.

Les résidences unifamiliales et les copropriétés valent 70 % de plus qu'il y a dix ans

L'évolution de la valeur foncière résidentielle au cours des 10 dernières années s'inscrit dans un contexte de transformations marquées du marché immobilier, particulièrement depuis la pandémie. Dans l'ensemble, la valeur foncière moyenne s'est accrue, de 2016 à 2026, selon un taux de croissance annuel moyen de 6,6 % pour les résidences unifamiliales et de 5,6 % pour les copropriétés. Elle est passée respectivement de 263 529 $ à 499 250 $ pour les résidences unifamiliales, et de 264 234 $ à 453 725 $ pour les copropriétés (figure 5.1 ; tableaux 5.1 et 5.2).

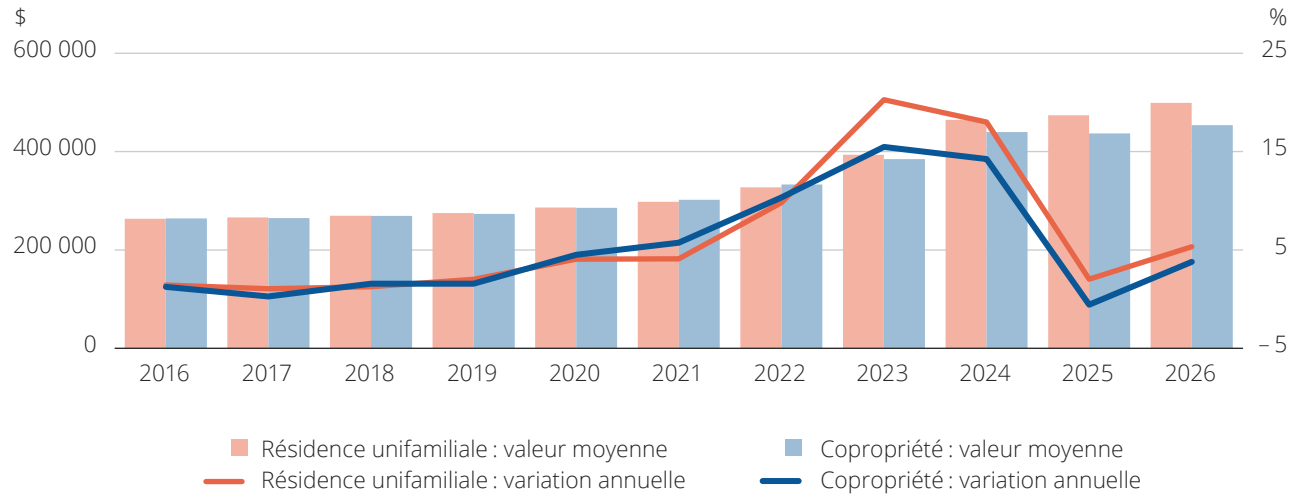
De 2016 à 2021, la valeur de ces deux types d'habitation a augmenté de façon graduelle, suivant un rythme de lent à modéré. Les variations annuelles ont oscillé, pour les résidences unifamiliales, entre 1,1 % en 2017 et 4,1 % en 2020 et 2021, tandis que pour les copropriétés, elles s'étendaient de 0,3 % en 2017 à 5,7 % en 2021.

La pandémie marque toutefois un tournant, les valeurs foncières ayant bondi de façon notable durant cette période. À partir de l'exercice financier de 2022, qui correspond à la valeur du marché au 1er juillet 2020, la hausse de la valeur des propriétés résidentielles s'est fortement accélérée. La croissance a culminé lors de l'exercice financier de 2023, avec des hausses annuelles records depuis 2006 de 20,3 % pour les unifamiliales et de 15,5 % pour les copropriétés. Entre les exercices financiers de 2022 à 2024, la valeur des résidences unifamiliales a connu une croissance plus rapide que les copropriétés, et a même dépassé la valeur moyenne de celle des copropriétés d'environ 5,0 %.

Enfin, au cours des exercices 2025 et 2026, la croissance de la valeur des résidences unifamiliales a ralenti pour revenir à un rythme comparable à celui observé avant la pandémie, tandis que les copropriétés ont connu une baisse en 2025, suivie d'une progression modérée en 2026 (figure 5.1). Cette évolution peut s'expliquer principalement par la hausse rapide des taux d'intérêt, qui a réduit la capacité d'emprunt des ménages et a freiné la demande (SCHL 2023). Le marché a ainsi amorcé une phase de normalisation, après les augmentations élevées provoquées par l'effet de la pandémie (APCIQ 2024).

Figure 5.1

Valeur moyenne et variation annuelle des résidences unifamiliales et des copropriétés, ensemble du Québec, exercices financiers 2016 à 2026 des municipalités



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Note méthodologique

La valeur foncière des propriétés sert de base aux fins d'imposition foncière pour les municipalités. Elle est aussi utilisée comme base pour la taxation scolaire. La valeur immobilière des propriétés se compose de la valeur du terrain et de celle du bâtiment[1].

Les valeurs foncières uniformisées[2] pour l'exercice financier d'une municipalité donnée reflètent le niveau général des valeurs établies selon les conditions du marché immobilier telles qu'elles existaient 18 mois avant le début de l'exercice financier des municipalités. Par exemple, les valeurs foncières uniformisées de l'exercice financier de 2026 représentent globalement la valeur au marché des propriétés au 1er juillet 2024, tandis que celles de l'exercice financier de 2025 correspondent à la valeur au marché au 1er juillet 2023.

Seule la valeur imposable des immeubles a été prise en compte dans le calcul de la valeur moyenne des résidences unifamiliales et des copropriétés.

Par ailleurs, les villages nordiques et cris, le village naskapi ainsi que les réserves indiennes et les établissements indiens ne sont pas pris en compte dans les données régionales et provinciales. Ces localités n'ont pas à produire de rôle d'évaluation foncière étant donné qu'elles ne sont pas assujetties à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

1. Correspond à la valeur attribuée aux bâtiments compris dans l'unité d'évaluation. Ces bâtiments sont composés du bâtiment principal, de leurs dépendances, de leurs accessoires, de leurs équipements et des améliorations érigées ou incorporées au terrain.
2. Voir la section Concepts et définitions à la fin du chapitre, pour la définition de la valeur foncière uniformisée.

Une croissance marquée de la valeur des résidences unifamiliales en Estrie et en périphérie des grands centres

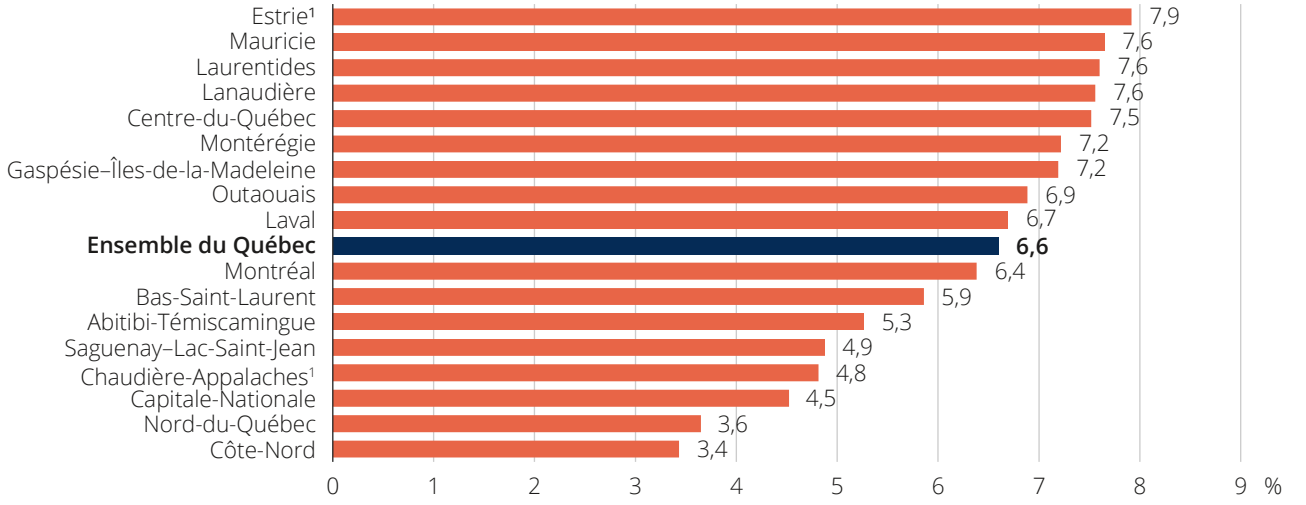
Entre l'exercice financier de 2016 et celui de 2026, l'Estrie a enregistré la croissance annuelle moyenne la plus élevée ; la valeur des résidences unifamiliales y a doublé et le taux de croissance annuel moyen a atteint 7,9 % (figure 5.2). Les régions affichant les plus fortes croissances annuelles moyennes se situent majoritairement en périphérie des grands centres urbains, en particulier dans les couronnes métropolitaines, notamment dans les Laurentides, dans Lanaudière, en Montérégie, en Outaouais et à Laval, où la croissance a été plus élevée que dans l'ensemble du Québec. Par ailleurs, certaines régions plus ou moins éloignées présentent également des hausses supérieures à l'ensemble du Québec, telles que la Mauricie, le Centre-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Cela indique un déplacement de la pression immobilière hors des grands centres.

Parallèlement, dans plusieurs régions éloignées des grands centres telles que la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, le taux de croissance annuel moyen demeure inférieur à celui de l'ensemble du Québec et se situe sous le seuil des 5,0 %. Tout comme ces régions, Chaudière-Appalaches et la Capitale-Nationale affichent des taux de croissance plus modérés, soit de respectivement 4,8 % et 4,5 %.

La croissance de la valeur foncière moyenne des résidences familiales durant les dix dernières années a été généralement plus visible dans les régions caractérisées par un accroissement rapide de la densité de leur population, telles que les Laurentides, Lanaudière, l'Estrie, la Montérégie et l'Outaouais, comme le montre la figure 5.3. À l'inverse, la valeur des résidences unifamiliales s'est accrue moins fortement dans plusieurs régions plus éloignées des grands centres urbains. Dans ces régions, la densité de la population a faiblement augmenté, voire diminué dans l'un des cas. Les régions de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent sont dans cette situation.

Figure 5.2

Taux de croissance annuel moyen des résidences unifamiliales, régions administratives[1] et ensemble du Québec, exercices financiers 2016 et 2026 des municipalités



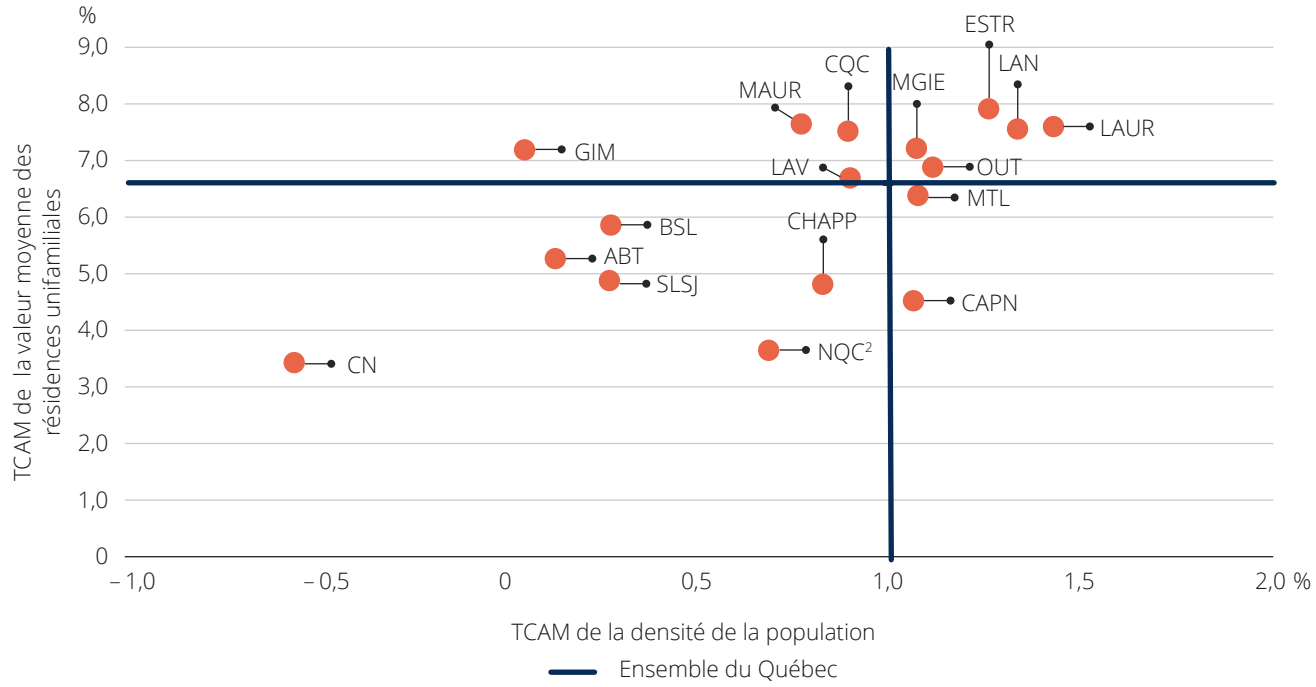
1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 5.3

Croissance annuelle moyenne de la densité de la population entre 2014 et 2024 et évolution de la valeur moyenne des résidences unifamiliales, exercices financiers 2016 et 2026 des municipalités, régions administratives[1] et ensemble du Québec

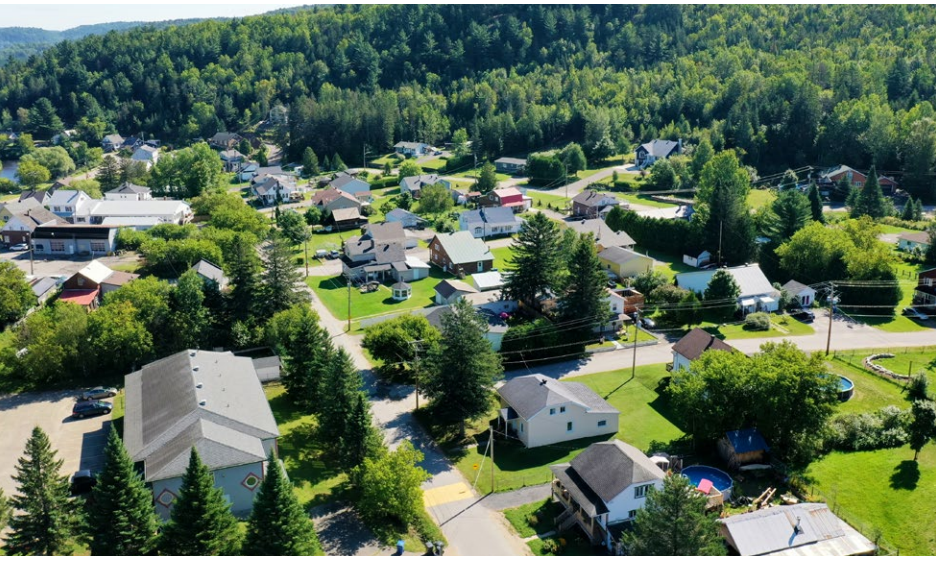


1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.
2. Les données du Nord-du-Québec exclues celles des MRC de l'Administration régionale Kativik et d'Eeyou Istchee.

Sources : Valeur moyenne des résidences unifamiliale : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Population : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026).

Superficie : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs.



hstiver / iStock



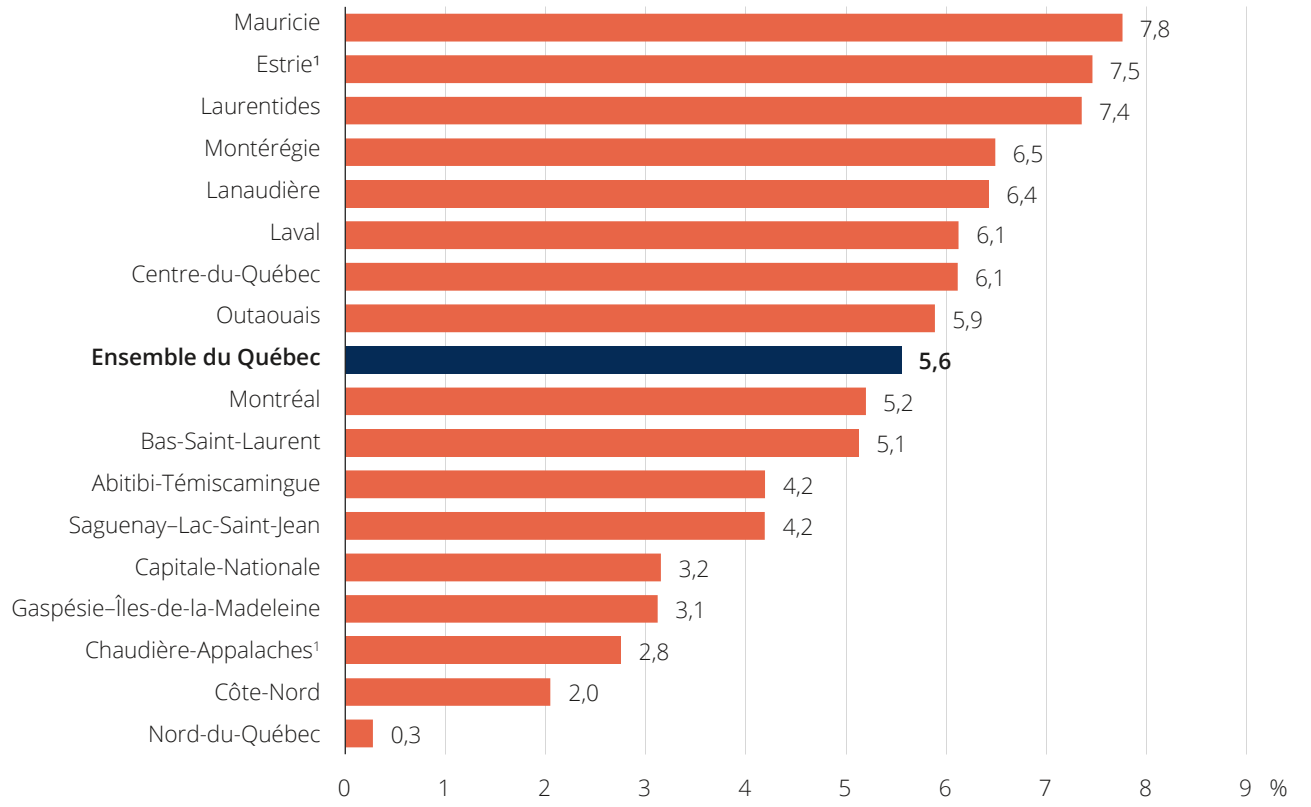
georgeclerk / iStock

Hausse de la valeur moyenne des copropriétés dans les régions

Entre les exercices financiers de 2016 et de 2026, la valeur moyenne des copropriétés au Québec a augmenté selon un taux annuel moyen de 5,6 %. À l'échelle régionale, huit régions présentent un taux de croissance annuel moyen supérieur à celui observé pour l'ensemble du Québec, dont trois ont un taux annuel moyen supérieur à 7,3 % : la Mauricie, l'Estrie et les Laurentides (figure 5.4 et tableau 5.2). En revanche, dans les neuf régions dont la croissance de la valeur moyenne des copropriétés a été plus lente que dans l'ensemble du Québec, trois affichent un taux en deçà du 3,0 % : le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et Chaudière-Appalaches. La majorité des régions qui sont sous le taux de croissance observé au Québec sont des régions éloignées des grands centres urbains, à l'exception de Montréal, de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Figure 5.4

Taux de croissance annuel moyen des copropriétés, régions administratives[1] et ensemble du Québec, exercices financiers 2016 et 2026 des municipalités



1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Variation de la valeur moyenne des résidences unifamiliales entre 2025 et 2026

La hausse de la valeur moyenne des résidences unifamiliales observée entre l'exercice financier de 2026 et celui de 2025 est visible dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec (tableau 5.1). Les résultats révèlent une hausse de la valeur moyenne variant de 2,0 % (à Montréal) à 10,7 % (dans le Bas-Saint-Laurent). Outre le Bas-Saint-Laurent, les régions de la Mauricie, de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine figurent parmi celles qui ont enregistré les plus fortes augmentations au cours de la dernière année. En contrepartie, la progression de la valeur des résidences unifamiliales s'est révélée moins grande dans certaines régions, et ce, indépendamment du niveau d'accroissement de la population. C'est notamment le cas à Montréal, à Laval, en Abitibi-Témiscamingue, en Montérégie, dans les Laurentides et en l'Outaouais. Notons que parmi les six régions ayant affiché les plus faibles progressions de la valeur moyenne des résidences unifamiliales entre les exercices financiers 2025 et 2026, l'Abitibi-Témiscamingue est la seule qui est éloignée des grands centres urbains. Par ailleurs, trois de ces régions figuraient parmi celles ayant enregistré les plus fortes croissances entre les exercices financiers 2022 et 2023, ce qui correspondait aux valeurs de marché observées entre le 1er juillet 2020 et le 1er juillet 2021.

Variation de la valeur moyenne des copropriétés entre 2025 et 2026

La croissance de la valeur moyenne des copropriétés, entre l'exercice financier de 2025 et celui de 2026 pour l'ensemble du Québec, est de nouveau en augmentation (3,8 %) après une variation en décroissance entre 2024 et 2025 (– 0,6 %) (tableau 5.2). En Mauricie, dans le Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord, le taux de croissance de la valeur des copropriétés dépasse les 9,0 %. Dans les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de Montréal et de Laval, où l'augmentation est moins forte, la variation de la valeur moyenne des copropriétés est tout de même passée de 1,0 % à 3,1 %.

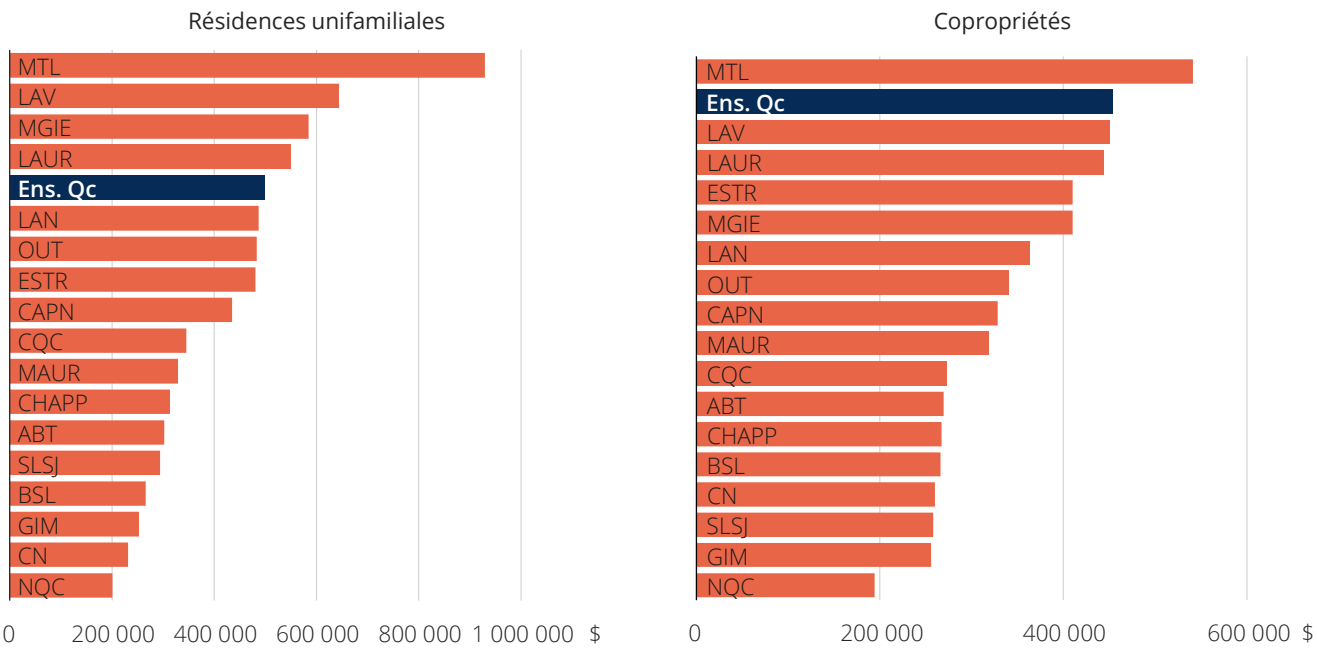


Montréal en tête pour la valeur moyenne des résidences unifamiliales et des copropriétés

Selon l'exercice financier de 2026 des municipalités du Québec, la valeur moyenne des résidences unifamiliales québécoises s'établit à près d'un demi-million de dollars, soit 499 250 $. La région de Montréal arrive largement en tête, avec une valeur de 929 304 $ en moyenne, ce qui représente 18 016 $ de plus que lors de l'exercice précédent et 428 771 $ de plus que lors de l'exercice de 2016. En plus de Montréal, seules trois régions présentent une valeur moyenne des résidences unifamiliales supérieure à celle de l'ensemble du Québec, soit Laval (643 763 $), la Montérégie (584 261 $) et les Laurentides (548 897 $) (figure 5.5). Ces régions administratives sont aussi celles qui présentent les plus fortes densités de population au kilomètre carré en 2025, à part les Laurentides (Montréal : 4 349,5 hab./km^2 ; Laval : 1 861,1 hab./km^2, Montérégie : 170,9 hab./km^2)[1]. En outre, les régions de Montréal, de la Montérégie et des Laurentides font partie des régions où le revenu disponible par habitant était le plus élevé au Québec en 2024[2].

Figure 5.5

Valeur moyenne des résidences unifamiliales et des copropriétés, régions administratives[1] et ensemble du Québec, exercice financier 2026 des municipalités



1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1. Les superficies terrestres sont calculées par l'Institut de la statistique du Québec (selon la projection conique équivalente d'Albers pour le Québec) à partir de la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) de 2025 et du Système sur les découpages administratifs (SDA) de juillet 2025 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).
2. Voir le chapitre 4, Revenu disponible par habitant.

Les régions éloignées des grands centres urbains et les moins populeuses enregistrent les valeurs foncières les plus faibles de la province pour les résidences unifamiliales. C'est notamment ce qu'on observe dans les régions du Nord-du-Québec (201 119 $), de la Côte-Nord (231 459 $), de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (252 642 $) et du Bas-Saint-Laurent (266 191 $).

En ce qui concerne la valeur moyenne des copropriétés selon l'exercice financier de 2026, seule la région de Montréal (541 369 $) se situe au-dessus de la moyenne de l'ensemble du Québec (453 725 $), comme l'illustre la figure 5.5. Laval et les Laurentides suivent, avec des valeurs moyennes de 451 109 $ et de 444 421 $ respectivement. À l'autre bout du spectre, trois régions présentent des valeurs moyennes de moins de 260 000 $ pour les copropriétés. Ce sont des régions éloignées des grands centres et peu densément peuplées, soit le Nord-du-Québec, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ces régions se caractérisent en outre par un revenu disponible par habitant nettement inférieur à celui enregistré à l'échelle québécoise.

Dans l'ensemble du Québec, tout comme dans la plupart des régions, la valeur moyenne des résidences unifamiliales est plus élevée que celle des copropriétés. Certaines régions font exception et ont des résidences unifamiliales plus abordables que les copropriétés. C'est notamment le cas de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord. Dans cette dernière région, l'écart est particulièrement marqué ; il dépasse 25 000 $. Cet écart s'est toutefois réduit depuis l'exercice de 2025, alors qu'il excédait 50 000 $ lors de l'exercice de 2024. Il est à souligner que sur la Côte-Nord, les immeubles en copropriété sont marginaux, puisqu'ils comptent pour moins de 1 % du parc immobilier résidentiel[3] de la région (Institut de la statistique du Québec 2026).

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés de données sur les valeurs foncières à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC), des régions administratives et de l'ensemble du Québec sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème *Valeur foncière*. On y trouve des données sur le nombre d'unités d'évaluation, sur la valeur imposable moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel et sur la répartition de l'évaluation foncière uniformisée selon l'utilisation des immeubles.

Références

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES COURTIERS IMMOBILIERS DU QUÉBEC (APCIQ) (2024). *Marché immobilier : une année 2023 caractérisée par un atterrissage en douceur malgré la hausse des taux d'intérêt*, [En ligne], [Marché immobilier : une année 2023 caractérisée par un atterrissage en douceur malgré la hausse des taux d'intérêt — APCIQ — Site web] (Consulté le 11 mai 2026).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Nombre d'unités d'évaluation et valeur moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel, régions administratives et ensemble du Québec, exercices financiers 1999 à 2026*, [En ligne], [Nombre d'unités d'évaluation[1] et valeur imposable moyenne uniformisée[2] par type d'immeuble résidentiel, régions administratives et ensemble du Québec[3], exercices financiers 1999 à 2026] (Consulté le 5 mai 2026).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2023). *Hausse des taux d'intérêt et les impacts pour les propriétaires*, [En ligne], [Impact des taux d'intérêt et abordabilité du logement | SCHL] (Consulté le 11 mai 2026).

3. Celui-ci comprend, en plus des résidences unifamiliales et des copropriétés, les immeubles de deux logements et plus, les chalets et les maisons de villégiature, les habitations en commun, les maisons mobiles et roulottes et les autres immeubles résidentiels (Institut de la statistique du Québec 2026).

Concepts et définitions

Copropriété

La copropriété divise d'un immeuble, ou condominium, existe lorsque plusieurs personnes ont, ensemble et concurremment, le droit de propriété d'un bien et que ce droit se répartit entre les copropriétaires par fractions comprenant chacune une partie privative, matériellement divisée, et une quote-part des parties communes.

Résidence unifamiliale

La résidence unifamiliale correspond à toute unité d'évaluation qui est constituée par une résidence d'un seul logement, à l'exclusion faite des copropriétés résidentielles et des maisons mobiles. Sont également exclus les chalets et maisons de villégiature.

Valeur foncière uniformisée

Elle représente la valeur des terrains et des bâtiments inscrite au rôle d'évaluation multipliée par le facteur comparatif établi pour chacun des exercices financiers des municipalités. Les valeurs foncières sont uniformisées afin de rendre comparables les valeurs inscrites au rôle triennal d'évaluation, lequel n'est pas déposé la même année par l'ensemble des municipalités québécoises. Le facteur comparatif est l'inverse de la proportion médiane du rôle. Cette dernière est établie après le dépôt du rôle triennal, et elle est constituée par la donnée médiane d'une distribution de proportions individuelles mettant en relation le prix de vente des propriétés ayant fait l'objet de transaction et leur évaluation inscrite au rôle.

Valeur moyenne des copropriétés

Elle est obtenue en divisant la valeur totale imposable des copropriétés par le nombre de copropriétés imposables.

Valeur moyenne des résidences unifamiliales

Elle est obtenue en divisant la valeur totale imposable des résidences unifamiliales par le nombre de résidences unifamiliales imposables.

Tableau 5.1

Valeur moyenne des résidences unifamiliales, régions administratives[1] et ensemble du Québec, exercices financiers 2016 à 2026 des municipalités

Région administrative	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Variation 2026/2025	TCAM 2026/2016
	$											%	
Bas-Saint-Laurent	150 606	153 180	154 482	156 786	158 049	160 782	167 042	188 631	222 185	240 377	266 191	10,7	5,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	182 493	182 971	182 784	184 260	185 328	188 206	195 161	210 306	243 516	269 574	293 884	9,0	4,9
Capitale-Nationale	279 553	281 490	284 448	285 641	285 904	290 168	300 953	329 645	373 021	401 973	435 090	8,2	4,5
Mauricie	157 645	159 879	160 561	164 079	167 657	170 422	180 980	213 549	267 997	298 505	329 452	10,4	7,6
Estrie[1]	224 460	227 529	231 830	235 801	241 025	251 121	272 147	334 812	423 828	447 794	480 834	7,4	7,9
Montréal	500 533	510 360	516 985	534 129	601 135	639 098	713 511	839 883	925 599	911 288	929 304	2,0	6,4
Outaouais	248 162	249 722	248 166	251 982	258 614	266 634	295 935	382 725	458 551	460 258	482 983	4,9	6,9
Abitibi-Témiscamingue	181 021	187 569	192 573	196 129	202 695	213 471	224 320	247 288	279 058	289 142	302 480	4,6	5,3
Côte-Nord	165 177	163 472	159 780	158 433	158 193	156 149	160 548	172 431	192 663	211 383	231 459	9,5	3,4
Nord-du-Québec	140 544	140 128	146 765	145 368	153 051	154 340	161 022	167 683	184 579	188 855	201 119	6,5	3,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	126 168	126 947	127 341	129 698	133 593	139 863	147 771	169 772	208 628	232 050	252 642	8,9	7,2
Chaudière-Appalaches[1]	195 749	199 703	200 420	202 376	204 356	208 331	214 632	238 163	270 717	288 676	313 293	8,5	4,8
Laval	336 805	337 584	345 399	358 286	366 541	388 959	441 004	523 087	627 295	622 262	643 763	3,5	6,7
Lanaudière	235 005	235 830	238 861	243 244	251 072	259 835	289 749	369 373	453 484	461 565	486 964	5,5	7,6
Laurentides	263 824	265 721	269 875	273 544	281 394	291 768	326 302	416 920	512 737	523 702	548 897	4,8	7,6
Montérégie	291 050	293 914	299 425	307 470	318 784	334 817	378 077	471 483	563 238	558 156	584 261	4,7	7,2
Centre-du-Québec	167 477	172 218	178 209	180 467	185 215	191 312	204 153	238 848	290 957	318 599	345 766	8,5	7,5
Ensemble du Québec	**263 529**	**266 316**	**269 697**	**275 148**	**286 344**	**298 070**	**327 317**	**393 695**	**464 561**	**474 001**	**499 250**	**5,3**	**6,6**

1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 5.2

Valeur moyenne des copropriétés, régions administratives[1] et ensemble du Québec, exercices financiers 2016 à 2026 des municipalités

Région administrative	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Variation 2026/2025	TCAM 2026/2016
	$											%	
Bas-Saint-Laurent	161 401	163 253	162 247	165 729	163 413	165 240	171 502	191 900	229 987	243 161	266 203	9,5	5,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	171 275	171 597	170 817	166 448	167 369	169 148	177 486	188 853	219 660	237 250	258 176	8,8	4,2
Capitale-Nationale	240 988	242 521	244 955	235 247	235 147	238 985	240 557	263 931	295 252	301 847	328 621	8,9	3,2
Mauricie	151 103	157 194	154 756	160 889	164 087	167 287	184 179	217 369	282 291	288 028	318 992	10,8	7,8
Estrie[1]	199 841	201 395	208 186	209 509	212 594	221 942	233 089	289 991	371 781	393 093	410 285	4,4	7,5
Montréal	326 167	326 010	331 019	342 830	364 877	389 559	438 119	488 448	538 905	530 906	541 369	2,0	5,2
Outaouais	192 198	192 811	181 470	184 967	189 631	194 378	219 397	285 568	328 317	325 857	340 554	4,5	5,9
Abitibi-Témiscamingue	178 717	185 149	190 036	189 125	197 040	208 678	209 718	231 218	255 956	259 468	269 465	3,9	4,2
Côte-Nord	212 298	207 395	200 671	205 588	203 626	197 995	208 165	222 722	247 618	238 154	260 020	9,2	2,0
Nord-du-Québec	189 074	190 100	199 510	174 470	179 704	177 959	179 704	186 893	212 051	186 874	194 349	4,0	0,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	188 289	183 858	181 812	182 853	180 971	182 559	189 741	214 744	224 441	253 448	255 970	1,0	3,1
Chaudière-Appalaches[1]	203 805	202 398	202 461	203 231	198 662	203 770	209 320	217 697	245 391	256 027	267 373	4,4	2,8
Laval	249 011	249 705	259 342	255 768	267 329	285 591	310 308	370 979	445 048	437 365	451 109	3,1	6,1
Lanaudière	195 194	195 290	199 572	201 114	205 501	211 898	229 988	288 239	350 262	346 773	363 959	5,0	6,4
Laurentides	218 598	218 114	224 098	226 994	232 934	242 848	266 943	339 106	415 005	429 283	444 421	3,5	7,4
Montérégie	218 680	220 482	225 389	224 609	231 590	245 121	269 900	334 204	397 944	389 110	410 079	5,4	6,5
Centre-du-Québec	150 511	154 519	157 432	160 506	165 214	168 530	179 679	207 856	236 796	252 748	272 452	7,8	6,1
Ensemble du Québec	**264 234**	**264 958**	**269 114**	**273 334**	**285 663**	**302 036**	**333 227**	**384 798**	**439 620**	**437 171**	**453 725**	**3,8**	**5,6**

1. À partir de 2025, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.